

Passion – Force – Excellence



RÈGLEMENT NATIONAL

POUR LES COMBATS AU SABRE LASER
SAISON 2025-2026

LIVRET 5 : SYSTEME POUR LES EPREUVES DE DEMONSTRATIONS TECHNIQUES

Table des matières

I. Logique interne de l'activité :	4
II. Généralités :	4
a. Calendrier	4
b. Notes d'organisations	4
c. Inscriptions et droits d'engagement	5
d. Quotas	5
e. Terminologie ASL	5
f. Droits à l'image	5
g. Dopage	5
h. Assurance organisateur	5
III. Caractéristiques et cadre	6
a. Compétiteurs	6
b. Catégories	6
c. Types d'armes	6
d. Contrôles des armes	6
e. Habillement	7
f. Accessoires	7
g. Terrain	7
IV. Préparation de l'épreuve de démonstration technique	8
a. Les Formes	8
b. L'Epreuve de démonstration technique – Catégorie <i>Dulon</i>	8
V. Déroulement l'épreuve de démonstration technique	9
a. Appel	9
b. Mise en place	10
c. Salut	10
d. Passages	10
e. Durée	10
f. Interruption	10
VI. Déroulement l'épreuve des compétitions	11
a. Etape de la saison	11
b. Notation	11
c. La note Technique :	11
d. La note d'Engagement :	12

e.	Malus et La Note Finale	13
f.	Pénalités	13
VII.	Organes organisationnels	14
a.	Directoire Technique	14
b.	Président du Jury.....	14
c.	Jury.....	14
d.	Bureau de contrôle	14
e.	Réclamation.....	14
f.	Discipline	15

I. Logique interne de l'activité :

Les épreuves de démonstration technique au sabre laser sont caractérisés par la logique interne suivante :

La démonstration technique est un exercice pédagogique fondamental, servant de base à l'apprentissage des actions associées au lexique, leur mise en situation et leur mise en application. Elle permet de travailler, expérimenter et rechercher les variations et complexifications des actions, et vise ainsi à simuler un affrontement cohérent.

En cela, le travail technique sert de base à l'acquisition de schémas moteurs applicables en situation d'opposition sportive ou en chorégraphie. Ce travail peut ainsi être démontré en tant que tel, au sein d'une épreuve qui lui est dédié, et où l'objectif sera de tendre vers une gestuelle la plus juste possible.

Ancré dans l'imaginaire de l'univers, mais visant également une application du maniement réaliste et cohérent d'une arme, la démonstration technique peut être réalisée en solitaire ou avec partenaire(s).

À ce titre :

- Si la démonstration technique est réalisée par 1 pratiquant, on le nommera « *Dulon* ». Si elle est réalisée par 2 pratiquants, on le nommera « *Vélocité* ».
- Le *Dulon* est ainsi une démonstration en solitaire. Il représente la forme la plus pure de la pratique du sabre laser. Le *Dulon* est toujours associé à une Forme liée à l'univers créé par George Lucas. La Forme est une représentation technique avec des mouvements et une philosophie de combat qui lui sont spécifiques.
- La *Vélocité* est donc une démonstration en binôme, qui peut être réalisé sous forme de cycle. Cette vélocité ne s'arrête jamais, sauf si on décide de la limiter en nombre de répétition ou qu'une erreur de mouvement/synchronisation est faite par un des deux pratiquants.
- La pratique est **mixte**.

➤ Note Saison 2025-2026 : A l'heure actuelle, seules les épreuves « *Dulon* » sont proposées.

II. Généralités :

a. Calendrier

La saison sportive 2025-2026 s'organise autour de deux étapes :

- Etape régionale : Championnats Régionaux
- Etape nationale : Championnats de France

Les championnats régionaux sont sélectifs pour les Championnats de France.

Les championnats régionaux auront lieu entre le 1^{er} Octobre 2025 et 31 Mars 2026.

Les championnats nationaux auront lieu entre les mois de Mai 2026 et de Juin 2026 en accord avec la note d'organisation.

b. Notes d'organisations

Toutes les compétitions sont organisées selon un programme écrit, envoyé au minimum 2 mois avant la compétition. La note d'organisation devra mentionner les délais d'inscriptions des participants, les horaires de présentation au Bureau de contrôle, la remise des prix et toute autre information liée au bon fonctionnement des compétitions.

c. Inscriptions et droits d'engagement

Les inscriptions sont effectuées uniquement par les clubs et les comités régionaux à l'aide du système des engagements en ligne sur le site extranet de la FFE : <http://extranet.escrime-ffe.fr/>
La clôture des inscriptions sera fixée par les notes d'organisation.

La partition technique du candidat doit être envoyée par mail à l'organisateur lors de l'inscription.

Les compétiteurs licenciés à la Fédération Française d'Escrime doivent s'acquitter d'un droit d'engagement auprès des organisateurs de 25 euros pour la catégorie *Dulon*.

d. Quotas

Les championnats régionaux sont qualificatifs pour les championnats de France.

En l'absence de championnats régionaux, des épreuves sélectives peuvent être organisées.

Seront sélectionnés 20 combattants répartis par quota entre les comités régionaux selon la formule suivante :

(Effectif du circuit régional / Nombre total de participants à l'ensemble des circuits régionaux) x 20

Les Comités Régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas au sein de leur zone.

Le quota sera communiqué après les épreuves régionales et la remontée par les comités régionaux des résultats. A la suite de quoi, les Comités Régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas. Si un trop grand nombre de quota n'est pas honoré, la FFE se réserve le droit de les redistribuer..

e. Terminologie ASL

Quelles que soient les nomenclatures utilisées par les différentes écoles européennes et les traités d'escrime de chaque époque, seule la terminologie, le lexique et les supports de la Fédération Française d'Escrime via l'Académie de sabre laser" (ASL) seront considérés comme valables aux fins de documentation et de jugements techniques.

f. Droits à l'image

Le participant accepte, pour la promotion de l'ASL, de céder ses droits à l'image sans limite de temps. Les images, photographies, vidéos, peuvent être utilisées sur tous les supports (vidéo, édition, web) dans le cadre des activités de la Fédération Française d'Escrime (promotion, formation, événementiel, etc...).

g. Dopage

La pratique sportive du sabre laser, y compris la démonstration technique, est soumise aux règles antidopage et pendant la compétition, des contrôles peuvent être effectués selon les protocoles de l'AFLD.

h. Assurance organisateur

L'organisateur d'une épreuve est dans l'obligation de souscrire un contrat d'assurance Responsabilité Civile, selon les termes de l'article L321-1 du code du sport.

Le contrat d'assurance fédéral couvre les clubs affiliés dans ce cadre particulier. Il garantit également les dommages causés aux biens immeubles loués ou confiés temporairement à l'organisateur (risques locatifs). En revanche, le contrat d'assurance de la FFE ne couvre pas les dommages causés aux biens matériels utilisés par l'organisateur pour réaliser la manifestation (tentes, écrans, matériels sportifs, etc.). Il est donc recommandé de les assurer.

De même, le contrat d'assurance de la FFE ne couvre pas les risques d'annulation d'épreuve

III. Caractéristiques et cadre

a. Compétiteurs

Seuls les clubs affiliés à la Fédération Française d'Escrime peuvent présenter des participants à l'épreuve. Les compétiteurs ne peuvent représenter qu'un seul club d'escrime.

- Note Saison 2025-2026 : A l'heure actuelle, la démonstration technique n'est possible qu'aux candidats de 16 ans et plus (*Senior*).

b. Catégories

L'épreuve de démonstration technique peut compter plusieurs catégories :

- *Dulon* : réalisé en solitaire
- *Vélocité* : réalisé en binôme

- Note Saison 2025-2026 : pour cette saison, **seule** la catégorie *Dulon* est proposée.

c. Types d'armes

La démonstration technique s'effectue avec un « sabre laser » ou une « arme exotique laser ». Les armes « exotiques » (double sabre, double lame, lance, cross garde, tonfa...) sont autorisées uniquement si la Forme définie par l'épreuve les inclut.

- Note Saison 2025-2026 : **aucune forme proposée cette saison n'utiliser d'armes exotiques**. Ainsi, ces armes ne devront pas être utilisées.

Les armes utilisées doivent correspondre en tout point à celles fixées au sein du Cahier Matériel défini par la FFE pour les ASL-FFE.

d. Contrôles des armes

Les armes sont testées à l'arrivée sur le lieu de la compétition par le bureau de contrôle (cf. *Bureau de contrôle*). Une marque de contrôle sera apposée sur l'arme pour valider sa conformité et son utilisation en compétition par les organisateurs de la compétition.

Seules les armes marquées peuvent être utilisées pour les épreuves techniques et libres.

e. Habillement

La tenue vestimentaire du compétiteur doit être composée d'un pantalon long et d'une veste d'arts martiaux.

Tout compétiteur dont la tenue vestimentaire est jugée indécente, inadaptée ou dangereuse par les organisateurs de la compétition se verra exclu de celle-ci.

Les combattants s'arment, s'équipent, s'habillent et combattent sous leur propre responsabilité.

f. Accessoires

Aucun accessoire spécifique n'est autorisé pour l'épreuve de démonstration technique.

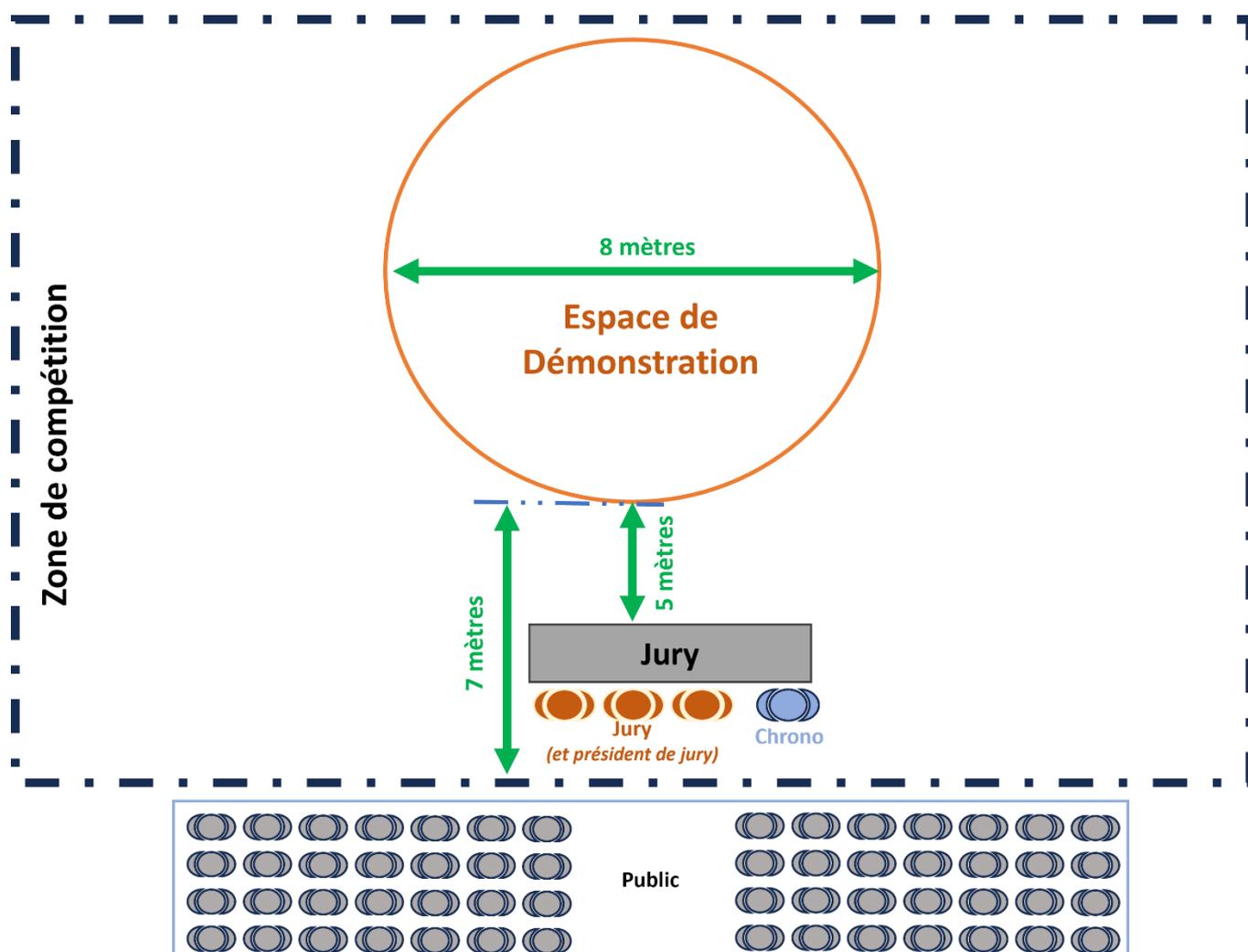
g. Terrain

La zone d'évolution d'une démonstration technique est appelée « espace de démonstration ».

L'espace de démonstration est une zone circulaire d'un diamètre de 8 mètres.

La surface de l'espace de démonstration doit être plane, lisse et non glissante. Son périmètre doit être clairement marqué et visible. La hauteur du plafond ne sera jamais inférieure à 5 mètres.

L'espace de démonstration aura deux entrées : une sur le côté gauche et l'autre sur le côté droit, par rapport au jury.



IV. Préparation de l'épreuve de démonstration technique

a. Les Formes

Le sabre laser est codifié selon 6 formes :

2 formes fondamentales (Forme 1 et Forme 2)

4 formes avancées (3 à 6 incluse) correspondant à des profils de combattants spécifiques

Peuvent être incluses au sein de ces formes le maniement des armes exotiques

Les différentes épreuves s'appuient sur ces formes.

A chaque saison, une sélection de Cellules Techniques sera faite pour chaque épreuve et rendue accessible aux potentiels candidats pour qu'ils s'entraînent.

Une Cellule Technique est un ensemble de Passes, répondant à une situation.

Une Cellule Technique peut contenir 4 à 8 Passes successives.

Une Cellule Technique se voit attribuée une note dépendant du nombre de Passes et de leur complexité, indépendamment de la Forme. Cette note est définie en amont, lors de la validation de la Cellule Technique, par la Commission Nationale de Sabre Laser, en cohérence avec le groupe de travail responsable de l'épreuve et/ou du corpus technique.

Une Passe correspond ici à une unité d'action ou de réaction.

Elle inclut les actions de bras (actions offensives, défensives ou contre-offensives), les déplacements associés et, éventuellement, la ou les préparations d'actions.

Ainsi une passe peut être associée à une unité technicotactique s'inscrivant dans un enchaînement visant à simuler une confrontation.

La sélection de Cellules Techniques se fera au sein d'un corpus de supports validés par la Commission Nationale de Sabre Laser (prenant conseils auprès du Groupe de Travail dédié à cette épreuve) et reposant sur le lexique ASL-FFE validé par la FFE.

La sélection sera ainsi communiquée en début de saison sportives aux ligues pour distributions aux clubs.

b. L'Épreuve de démonstration technique – Catégorie *Dulon*

Dans cette catégorie, le candidat est amené à présenter une sélection des formes associées au maniement d'une arme laser.

Pour chaque arme proposée lors de la saison sportive, 6 Cellules Techniques seront imposées.

- Sabre Laser : 1 cellule de Forme 1, 1 cellule de Forme 2, 1 cellule de Forme 3, 1 cellule de Forme 4, 1 cellule de Forme 5 et 1 cellule de Forme 6,
- Arme exotique : 1 cellule de Fondamentaux spécifiques à l'arme, 0 à 5 cellules de Forme 3 à 6 (selon la cohérence), et 1 à 5 cellules Avancées spécifiques à l'arme, pour un total de 6 Cellules Techniques

Toutes les Cellules Techniques doivent être présentées.

Toutes les Passes de chaque Cellule Technique doivent être présentées.

L'objectif de la prestation est de proposer un enchaînement cohérent et techniquement valide.

Ainsi, le candidat est libre de présenter les cellules techniques dans l'ordre qu'il souhaite.

Il peut lier les cellules entre-elles s'il le juge nécessaire par une Passe simple de Connexion.

Il ne peut ni modifier ni segmenter les Cellules Techniques définies

La prestation sera rédigée sous la forme d'une partition technique, document dactylographié où figureront :

- Les informations sur le candidat (nom, prénom, club, numéro de licencié)
- L'arme utilisée
- L'ordre chronologique de réalisation des Cellules Techniques sélectionnées pour l'épreuve
- La description de la passe de Connexion choisie – si le candidat la juge utile – en utilisant exclusivement le vocabulaire du lexique du cahier Technique validé par la FFE pour l'ASL-FFE

Nom et Prénom du Candidat :

Région et Club :

Structure	Ordre et Détails
ARME	
Salut	
Cellule 1	
Connexion	Oui / Non Description :
Cellule 2	
Connexion	Oui / Non Description :
Cellule 3	
Connexion	Oui / Non Description :
Cellule 4	
Connexion	Oui / Non Description :
Cellule 5	
Connexion	Oui / Non Description :
Cellule 6	
Salut	

V. Déroulement l'épreuve de démonstration technique

a. Appel

L'épreuve se déroule en deux temps : un premier passage « à faible intensité » et un second passage à « intensité réaliste » (cf. *Passages*). Un seul tirage au sort définira l'ordre dans lequel les compétiteurs seront appelés à présenter leur prestation pour chacun des deux passages.

L'équipe d'organisation veille à ce que chaque compétiteur soit présent dans la chambre d'appel 10 minutes avant le début de la performance.

Les retards font objet de pénalités (cf. *Pénalités*).

L'équipe d'organisation vérifie la présence des marques de contrôle avant chaque passage pour chaque candidat.

Les compétiteurs peuvent avoir des armes de réserve, contrôlées par le Bureau de Contrôle, et les mettre hors scène, du côté de la sortie de scène.

b. Mise en place

A l'appel des membres de l'organisation, le compétiteur entre dans l'espace de démonstration technique, exécute le salut de début, puis se positionne en toute liberté selon ce qu'ils jugent pertinent pour permettre aux juges d'apprécier sa prestation.

Un temps d'immobilité doit être effectué lorsqu'il est prêt.

Un son indique au compétiteur le début de sa prestation et le lancement du chronomètre.

Un temps d'immobilité puis le salut de fin marque la fin de la performance.

c. Salut

Les saluts au jury sont obligatoires au début et à la fin de la prestation.

Leur absence fait objet de pénalités (cf. *Pénalités*)

d. Passages

Chaque compétiteur présentera sa prestation lors de deux passages distincts.

Tous les compétiteurs effectueront leur premier passage dans l'ordre du tirage au sort.

Puis, dans un second temps, tous les compétiteurs effectueront leur deuxième passage dans le même ordre (défini par le tirage au sort initial).

Le premier passage sera à « faible intensité » : il s'agit d'une réalisation des mouvements à une vitesse permettant **de juger de la qualité technique de chaque geste et posture.**

Il ne s'agit pas de faire la démonstration au ralenti, mais avec des gestes clairs et précis.

Ce passage ne devra ni être supérieur, ni être inférieur à une certaine durée.

(Remarque : la plupart des supports vidéo sont réalisés à cette vitesse).

Le deuxième passage se fera à « intensité réaliste » : une démonstration technique est un simulacre de combat, on attend donc que le candidat rende compte de ce combat à vitesse « réelle ». Cette vitesse doit être plus importante que celle du premier passage. Ainsi, le jury doit pouvoir comprendre un affrontement contre un ou plusieurs adversaires ; le statut tantôt attaquant ou défenseur du candidat au cours de sa prestation doit être ressenti par le jury.

Ce passage ne devra pas excéder une certaine durée.

e. Durée

La durée de chaque passage sera définie à chaque saison en fonction des briques tirées au sort.

Le premier passage aura une durée minimale et maximale imposée

Le deuxième passage aura une durée maximal imposée

Ce temps est mesuré depuis un son annonçant le début de la prestation, jusqu'à la fin du salut de clôture de cette même prestation.

f. Interruption

Lors de la prestation, les compétiteurs devront s'arrêter à chaque fois que le Président du Jury ordonnera « Cessez ».

Les compétiteurs devront conserver la position dans laquelle ils se trouvaient au moment de l'interruption.

L'interruption d'une performance par le Président du Jury doit avoir lieu strictement et obligatoirement dans les cas suivants :

- Tout fait en lien avec un danger immédiat (pour les parties prenantes et/ou le public),
- Toute pénalité classifiée carton noir (cf. Pénalité).

La reprise au début de la performance suite à une interruption pour danger immédiat est laissée à l'appréciation du Directoire Technique.

Une interruption peut entraîner l'arrêt de la performance.

En cas d'interruption pour un problème technique, la performance pourrait être reprise ou réorganisée sous contrôle et gestion du directoire technique.

VI. Déroulement l'épreuve des compétitions

a. Etape de la saison

La saison comporte une étape de qualification et un Championnat de France.

L'étape de qualification passe par l'organisation de championnats régionaux.

L'organisation des championnats régionaux est laissée au libre choix des ligues régionales.

A **l'appréciation des ligues régionales**, deux épreuves peuvent être proposées

- **OPTIONNEL** = une épreuve « Débutants », **non qualificative**, et ne se basant que sur des *Dulon* pré-écrits de Forme 1 et de Forme 2 (L'idée est de permettre à des néo-pratiquants, qui n'auraient pas le bagage technique pour faire face aux Formes les plus avancées au cours de l'année, de participer à un championnat régional à leur niveau.)
- une épreuve « Confirmés », **qualificative**, se basant
 - **Soit** sur des *Dulons* pré-écrits de la Forme 1 à 6
 - **Soit** sur des Cellules techniques imposées de la saison en cours
 - **Soit** sur une sélection réduites de 3 à 4 Cellules seulement

Ces aménagements ont pour but de palier aux aléas logistiques d'un début de saison (nouveaux arrivants, temps de découverte du contenu technique, et échéance rapide des épreuves de sélection régionales),

Des quotas seront appliqués pour sélectionner les meilleurs candidats nationaux qui participeront aux Championnat de France. Le nombre de place disponible sera communiqué à l'issu des championnats régionaux en tenant compte du taux de participation ainsi que des possibilités d'organisations de l'épreuve.

b. Notation

La prestation du candidat repose sur 2 Domaines d'évaluation :

- La Technique : représentant 75% de la note.
- L'Engagement: représentant 25% de la note.

La note finale sur 100 est ramenée à une note sur 20 à l'issue de la prestation.

c. La note Technique :

Cette note dépend majoritairement du premier passage.

Chaque cellule se verra accompagnée d'une grille de lecture présentant les critères de vigilances et d'évaluations.

Chaque Cellule est évaluée individuellement selon un système dégressif : les erreurs réalisées retirent une certaine quantité de points selon la gravité.

Ces critères sont ainsi hiérarchisés (des plus importants aux détails) :

- Le respect de l'action dans sa forme. Comprendre :
 - Respect des actions offensive et défensive (une attaque ne doit pas être confondue avec une parade)
 - Respect des contraintes de la forme (tenue de l'arme à une ou deux mains, intensité des actions défensives, intensités des actions offensives...)
 - Respect des préparations d'action dont les armés
- Le respect des trajectoires de lame. Comprendre :
 - Les cibles des actions offensives doivent être respectées précisément
 - Les axes des actions offensives doivent être rigoureux
 - Les axes des actions défensives et les positions de lames doivent être cohérents et précis
- Respect de la posture associée à l'action. Comprendre :
 - Une bonne tenue de corps lors des différentes postures ou gardes
 - Une position de main rigoureuse (supination, pronation...)
 - Une bonne gestion des appuis et de la position des jambes
- Coordination de l'action motrice bras/jambe. Comprendre, une gestion cohérente et précise de la réalisation des actions de bras et de jambes, souvent en simultanée.
- Respect du positionnement dans l'espace. Comprendre, une bonne position dans l'espace de démonstration en cohérence avec l'objectif de l'action

Pour rappel, la note Technique est obtenue lors du premier passage qui doit se faire à une intensité permettant au jury d'apprécier les critères ci-dessus.

Aucune « fioriture » associée à la note d'Engagement n'est autorisée durant ce passage.

Une Cellule Technique ne peut pas avoir une note négative. Si d'aventures, des erreurs devaient faire perdre des points alors que la Cellule Technique est déjà à 0, ces erreurs ne sont plus comptabilisées

La part de chaque Cellule technique dans la note Technique est équivalente.

La somme des notes de toutes les Cellules techniques équivaut à 75% de la note finale.

d. La note d'Engagement :

Cette note dépend majoritairement du deuxième passage

Le passage complet est évalué selon trois critères :

- Fluidité, rythme et intensité (10 pts) : le jury évalue si le rythme de la prestation est cohérent avec l'action menée, si les connexions sont cohérentes et rendent l'enchaînement fluide
- Interprétation et implication (10 pts) : le jury évalue si le candidat comprend les actions qu'il montre, s'il est capable de rendre compte du statut d'attaquant ou de défenseur, et si on comprend un simulacre de confrontation
- Concentration et respiration (5 pts) : le jury évalue l'implication du candidat dans sa concentration, son maintien et la gestion de son souffle.

La note d'Engagement a pour objectif d'aider à discriminer les candidats : ainsi, entre deux concurrents techniquement identiques, cette note permettra de valoriser celui dont la prestation est la plus cohérente et esthétique.

Remarques :

- L'objectif est d'évaluer la capacité du compétiteur à s'engager physiquement et psychologiquement dans l'exercice, tant par sa maîtrise corporelle que par son rythme et sa concentration. S'il est attendu de rendre compte d'un « simulacre de combat », c'est dans l'objectif de démontrer les gestes effectués dans une cohérence et non pas mécaniquement et sans but.
 - Le mime d'actions narratives, ou toute forme de « jeu d'acteur » n'as pas sa place au sein de cette épreuve.
- De même, les « kiai » ne sont absolument pas obligatoires. Exercice spécifique à certaines traditions martiales, cela ne se résume en aucun cas à un simple « cri lors d'une action ». Son enseignement, sa pratique et son acquisition requièrent de l'entraînement et répondent à une certaine forme d'étiquette qui n'est pas associée au Sabre Laser.
 - On privilégiera un travail du souffle plus classique.

La note d'Engagement équivaut à 25% de la note finale.

e. Malus et La Note Finale

Dans les 5 minutes qui suivent la fin de la prestation du candidat, les jurys procèdent à leur délibération.

Les notes Techniques de chaque jury sont moyennées et ramenée sur 75.

Les notes d'Engagement de chaque jury sont moyennées et ramenées sur 25.

Les malus sont des pénalités de points appliqués à la note sur 100.

Ils sont appliqués à ce stade de la notation.

L'oubli de salut coute 10 pt (par salut oublié)

Une sortie de l'espace de démonstration coute 5 pts. On ne sanctionnera pas plus de 3 sorties de l'espace de démonstration.

La note sur 100 est ensuite ramenée sur 20.

La note finale sur 20 du candidat est alors annoncée.

f. Pénalités

Durant toute la durée de la performance, certaines fautes peuvent être sanctionnées, appliquant une pénalité. Ces pénalités impactent directement la note finale sur 20.

Nature de la faute	Carton	Points de pénalité
Retard à l'appel sur scène ou sur la zone de compétition	Jaune	0.5
Sabre laser qui cogne au sol	Jaune	0.5
Se toucher soi-même avec la lame du sabre laser	Jaune	0.5
Tenue du sabre par la lame Chute du sabre laser	Rouge	1
Oubli d'un geste imposé au sein d'une Cellule	Rouge	1
Mise en danger du combattant ou de quiconque	Rouge	1

Non- respect de la durée de la performance	Rouge	1 au dépassement, puis 1 par tranche de 10 secondes supplémentaires
Réclamation invalidée	Rouge	1
Blessure causée par une arme	Noir	Elimination
Faute contre l'esprit sportif	Noir	Elimination
Abandon de l'espace de démonstration sans autorisation	Noir	Elimination

- Note Saison 2025-2026 : En attendant une mise à jour du matériel autorisé pour les épreuves de Démonstration technique, et en particulier concernant la longueur des lames, la pénalité « Sabre Laser qui cogne au sol » ne sera pas comptabilisée cette saison.

VII. Organes organisationnels

a. Directoire Technique

Le Directoire technique (DT) est composé de trois experts ou référents de la pratique ou de l'organisation, qui ne seront pas membres du jury ou d'autres organes d'arbitrage.

Le DT aura des fonctions de contrôle sur les procédures d'arbitrage et de recours.

Le DT est garant de l'application du règlement et de la cohérence des notes.

b. Président du Jury

Le Président du jury, sera l'interlocuteur unique entre le Jury et le Directoire Technique, pendant la compétition.

c. Jury

L'arbitrage et le jugement de la compétition sont confiés à un jury composé de trois à six juges en national, et de deux à quatre en régional.

Ils seront nommés par la Fédération Française d'Escrime pour les épreuves nationales.

d. Bureau de contrôle

Sa mission est de contrôler la conformité des armes et équipements.

Tous les compétiteurs doivent se présenter au Bureau de Contrôle à l'heure fixée par le programme et avant le début de chaque épreuve de la compétition.

Le Bureau de Contrôle devra vérifier le respect des normes fixées par ce règlement de toutes les armes utilisées pendant le combat et y apposer une marque de contrôle.

e. Réclamation

Toute réclamation contre les décisions des juges et autres instances d'arbitrage, doit être présentée au Directoire Technique par écrit (appel) dans l'heure du litige.

Le DT convoque alors le président du Jury dans le cadre de l'étude de la réclamation.

Si la réclamation est jugée valide, le DT procède à la réparation du préjudice.

Si la réclamation est jugée invalide, la performance est sanctionnée par un carton rouge ayant pour conséquence une pénalité d'un point sur la note finale.

Le jugement du Directoire Technique est définitif.

f. Discipline

Le Directoire Technique ou le représentant de l'organisation a le pouvoir d'expulser toutes personnes, y compris les compétiteurs, qui perturbent le déroulement régulier et pacifique de la compétition ou qui favorisent tout comportement grossier, injuste ou antisportif.

Contre cette mesure, il est possible de présenter un appel au Directoire Technique.